

Avantages facultatifs consentis par l'Université aux membres individuels de l'ARUQO

S'ils le désirent, les membres retraités peuvent se voir conférer les avantages suivants :

- 1.1 L'usage de l'adresse électronique qu'ils avaient au moment où ils étaient des employés de l'Université (prénom.nom@ugo.ca); de même que l'accès au portail Symbiose.
- 1.2 L'accès aux services de la bibliothèque, incluant l'accès aux bases de données en ligne.
- 1.3 Le droit de recevoir, en format « papier » ou « électronique », les bulletins d'information, les magazines et autres documents d'information publiés par l'Université et s'adressant à la communauté universitaire.
- 1.4 Le droit d'être invités aux événements et aux activités, à caractère public ou s'adressant à la communauté universitaire, et figurant sur une liste dressée et mise à jour par l'Université et communiquée à l'Association. Sans être limitative, cette liste comporte les activités et les événements suivants : la rencontre de Noël, la collation des grades, les activités de reconnaissance, les inaugurations, les activités de remise de prix et de distinctions honorifiques.
- 1.5 Lorsque le système le permettra, se voir remettre une carte d'identité officielle de l'Université, dans le cas d'un « membre honoraire » ou d'un « professeur honoraire », comprenant les mentions à déterminer en fonction de la configuration en vigueur du système d'émission des cartes.

*Extrait du Protocole d'entente entre l'ARUQO et l'UQO
Adopté par le comité exécutif, le 27 septembre 2010
Résolution 341-CX-1470*